

1. ENSEIGNEMENT DE L'ENQUÊTE TALIS 2013¹

- LES ENSEIGNANTS EN COLLÈGE SONT PLUTÔT SATISFAITS DE LEUR MÉTIER MAIS CONSIDÈRENT QUE CELUI-CI N'EST PAS VALORISÉ PAR LA SOCIÉTÉ.

Ils sont 86 % à affirmer que leur travail leur donne satisfaction, contre 91 % en moyenne pour l'ensemble des répondants à l'enquête de l'OCDE, mais moins enclins à penser que les avantages de leur métier compensent ses inconvénients (58 % contre 77 %). Très peu estiment que leur métier est valorisé dans la société (5 % contre 31%).

Exerçant un métier qu'ils ont choisi, qui a du sens puisque contribuant à l'éducation des jeunes générations, les enseignants ressentent fortement la dévalorisation sociale de leur métier. Cette dévalorisation est particulièrement importante au niveau salarial, mais elle a d'autres dimensions : des conditions de travail qui se dégradent régulièrement, et plus généralement la stigmatisation des fonctionnaires présentés comme une charge pour le pays.

Pour le SNES-FSU, il est urgent de revaloriser les métiers enseignants dans toutes leurs dimensions.

2. DES SALAIRES TRÈS FAIBLES

- LES COMPARAISONS NATIONALES COMME LES COMPARAISONS INTERNATIONALES EN ATTESTENT.

En France, le salaire moyen d'un enseignant est inférieur de 30 % à celui d'un cadre de la fonction publique et de 37 % à celui d'un cadre du secteur privé².

Comparés aux salaires enseignants des autres pays de l'OCDE, le salaire statutaire moyen d'un enseignant en collège est inférieur de 10% à la moyenne de l'OCDE.

Ces constats résultent d'une politique salariale dans la Fonction publique : de 2000 à 2014 la baisse du point d'indice et l'augmentation de la retenue pour pension conduisent à une perte en euros constants de deux mois de salaire par an. Ainsi, en 2014 un fonctionnaire ne perçoit que dix mois du traitement d'un fonctionnaire rémunéré au même indice en 2000. Cette politique s'est accompagnée d'une part plus grande faite aux primes, les enseignants en percevant peu.

Alors que dans la plupart des pays développés, des mesures de revalorisation salariale pour les enseignants sont intervenues depuis 2000, la France est un des rares pays où le pouvoir d'achat des salaires enseignants a reculé sur cette période. La rentrée 2014 sera d'ailleurs marquée par des choix à rebours des besoins ; au prétexte du retour de la formation initiale le gouvernement a décidé de rétablir les indices de rémunération des débuts de carrière abandonnés en 2010. Pour les certifiés, les CPE et les COPsy, cela représente une baisse du traitement de recrutement de 15% et conduit à les rémunérer 12% au dessus du SMIC.

¹Enquête de l'OCDE sur les enseignants. Les résultats de l'enquête TALIS 2013 actuellement disponibles portent sur les enseignants de collège : voir notes d'information n°22 et 23, juin 2014, DEPP – MEN.

²DGAFP, Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2013.

Pour le SNES-FSU, les discussions annoncées à l'automne doivent déboucher sur une reconstruction des grilles de rémunération, avec des mesures de carrière pour tous. La modification des textes indemnitaires doit permettre le retour à une rémunération transparente des tâches ou des sujétions particulières. Il conviendra en particulier de remplacer les indemnités modulables par des indemnités à taux fixe.

3. UN TEMPS DE TRAVAIL EN AUGMENTATION

- 43 H DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE POUR LES PROFESSEURS CERTIFIÉS.

L'enquête publiée en 2013, établit une moyenne hebdomadaire de travail pendant l'année scolaire de 41 h dans le second degré (43 h pour les professeurs certifiés) et de 19 jours de vacances travaillés³. Cette moyenne a augmenté de près d'une heure et demie entre 2008 et 2010.

D'une part, les effectifs de classe sont en augmentation régulière : le nombre moyen d'élèves par classe de collège est passé de 23,3 en 2007 à 24,2 en 2012⁴ ; en lycée général et technologique de 26,9 en 2007 à 27,7 en 2012.

Le poids des heures supplémentaires est aussi un élément explicatif. Deux professeurs certifiés sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire.⁵ En moyenne, un professeur certifié a une 1,4 heure supplémentaire à son emploi du temps hebdomadaire.

Le SNES-FSU revendique la réduction du temps de service.

4. LES CONDITIONS D'EMPLOI

- AFFECTATIONS TARDIVES, PRÉCARITÉ DES CONTRACTUELS

Les conditions d'emploi restent marquées pour un grand nombre d'enseignants par des affectations tardives, prononcées à la veille de la rentrée. Sont généralement concernés les titulaires remplaçants et les professeurs et CPE contractuels. En outre, la pratique des « compléments de service » (affectations sur plusieurs établissements) pénalise de trop nombreux personnels.

Les rectorats auront besoin de plusieurs dizaines de milliers d'enseignants, de personnels d'éducation et d'orientation contractuels. La précarité de la situation de ces personnels se prolongera d'autant que les titularisations permises par les concours réservés est en recul : 1860 admis (2400 en 2013) et 37% des postes offerts restés vacants.

Pour le SNES-FSU, les compléments de service doivent rester exceptionnels ; en particulier il s'oppose à tout complément de service donné lorsque des heures supplémentaires existent dans l'établissement et dans la discipline concernée. Tout complément de service doit être reconnu par une réduction du temps de service de deux heures minimum.

Les engagements du ministère pour revoir les conditions d'emploi des contractuels doivent être tenus dans les plus brefs délais. En particulier, des règles de rémunération transparentes et plus favorables doivent être opposables aux recteurs.

Le SNES-FSU agira pour que la loi sur la déontologie des fonctionnaires élargisse et simplifie les conditions d'inscription aux concours réservés. Il revendique la négociation d'un plan de titularisation ouvert à tous.

FICHE 7

SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL

REVALORISATION URGENTE

³ Note d'information n°13, juillet 2013, DEPP-MEN

⁴ Source Repères et Références statistiques édition 2013.

⁵ ibid